



Numéro 41 - Mars 2016

**NUMERO SPECIAL :**

# MUTATIONS 2016

**PUBLICATION  
DES PROJETS  
DE MOUVEMENT**

# **Vous avez déposé une demande de mutation en janvier 2016 ?**

## **Avant la publication du projet, confiez un double de votre demande de mutation à la CGT Finances Publiques du Cantal.**

Ce double de la **Fiche de mutation n° 75 T** permettra aux élu-es nationaux CGT de vérifier que vous n'avez pas été lésés suite à la publication du projet de mouvement.

Votre demande sera vérifiée vœu par vœu par nos élu-es afin de s'assurer que vous n'avez pas été primés à tort.

Si besoin, l'envoi de votre double permettra également de préparer la défense du dossier en vue de la CAP de mutation.

**Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez envoyer le double de votre demande de mutation à notre correspondant « mutations » qui transmettra aux élu-es nationaux de la CGT Finances Publiques :**

**Luc WAY au SIP Aurillac, [luc.way@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:luc.way@dgfip.finances.gouv.fr)**

Il ne faut pas oublier de joindre la 1ère page où sont indiqués état civil, ancienneté ...

Pensez à joindre les copies de vos pièces justificatives si il y en a (en cas de rapprochement notamment).

Pensez également à inscrire un numéro de téléphone portable sur la 1ère page de ce double.

## **Calendrier prévisionnel des publications**

Les différents projets de mouvement sont publiés sur l'intranet Ulysse.

| <b>MOUVEMENT</b> | <b>DIFFUSION Ulysse</b> |
|------------------|-------------------------|
| Géomètres        | 22/03                   |
| C                | 11/04                   |
| B                | 02/05                   |
| A                | 03/05                   |
| C techniques     | 06/06                   |

**Si vous n'apparaissez pas dans la publication du projet, c'est qu'à ce stade aucun vœu de votre demande n'a pu être satisfait.**

# Le projet de mouvement

## **\_Ce projet peut-il être modifié ?**

Comme son nom l'indique ce n'est qu'un projet. Il sera revu suite à la CAP nationale.

**Lors du mouvement définitif vous ne pouvez obtenir qu'un vœu supérieur à celui obtenu au projet. Au pire vous restez affecté sur le vœu obtenu au projet.**

*Exemple: Votre demande comporte 45 vœux. Le projet vous permet d'obtenir votre 28e vœu. Votre affectation définitive se fera obligatoirement sur l'un de vos vœux compris entre le 1er et le 28e.*

Si vous êtes satisfait du projet, vous pouvez vous en tenir à l'affectation obtenue et demander au bureau RH qui gère le mouvement de ne pas re-étudier votre demande suite à la CAP.

Pour cela il vous faut envoyer au bureau RH, via le service RH de la DDFIP, une "déclaration de satisfaction" (cf. instructions).

## **\_Concrètement, comment réagir ?**

Voici tous les cas de figure possibles:

### **- Vous obtenez votre vœu n°1 :**

Bravo, votre affectation est considérée comme définitive (puisque vous ne pouvez obtenir qu'un vœu supérieur ou égal lors du mouvement définitif). Il est inutile de renvoyer une déclaration de satisfaction.

### **- Vous obtenez un des vœux figurant dans votre demande et il vous satisfait :**

Vous pouvez rendre définitive cette affectation en envoyant au bureau RH qui gère le mouvement une "déclaration de satisfaction". ATTENTION, avant d'envoyer cette déclaration, mieux vaut en discuter avec un-e élu-e ou un-e expert-e de la CGT Finances Publiques. Il ne faudrait pas avoir de regrets après le mouvement définitif en constatant que vous vous êtes privés de la possibilité d'obtenir un vœu encore plus satisfaisant.

### **- Vous obtenez un des vœux figurant dans votre demande mais il ne vous satisfait pas :**

Votre demande sera re-étudiée par la centrale sans démarche à faire de votre part. Cependant, vous avez tout intérêt à contacter les élu-es CGT Finances Publiques en prévision de la CAP. Ils prépareront la défense de votre dossier en s'appuyant sur votre situation personnelle et/ou la situation des effectifs dans les résidences et directions souhaitées.

### **- Vous n'apparaissez pas dans le projet :**

A ce stade aucun vœu de votre demande n'a pu être satisfait. Votre demande sera re-étudiée par la centrale sans démarche à faire de votre part. Cependant, vous avez tout intérêt à contacter les élu-es CGT Finances Publiques en prévision de la CAP. Ils prépareront la défense de votre dossier en s'appuyant sur votre situation personnelle et/ou la situation des effectifs dans les résidences et directions souhaitées.

**- Vous n'obtenez aucun de vos vœux et êtes affectés d'office. Ce cas de figure n'est envisageable qu'en 1ère affectation (liste d'aptitude, examen professionnel, stagiaires des écoles):**

**RÉAGISSEZ SANS TARDER.** Bien que votre demande soit re-étudiée par la centrale sans démarche à faire de votre part, contactez les élu-es et expert-es de la CGT Finances Publiques pour voir si une extension de demande de 1ère affectation est envisageable.

# Comment contacter les élu-e-s et expert-e-s CGT ?

**Standard téléphonique: 01 55 82 80 80 ou 80 72 ou 80 74**

*Attention, durant les 48h qui suivent la publication d'un projet, vu le nombre de sollicitations, il peut être difficile de joindre les élu-es et expert-es CGT. Donc n'hésitez pas à insister (urgence) ou à rappeler ultérieurement (moins urgent). Vous pouvez aussi contacter les élu-es par mail sur leur boîte professionnelle.*

## **Collaborateurs Permanents du Bureau National**

(Gestion des questions relatives aux CAPN)

**Samuel GRENIER**, élu en CAPN, référent catégorie A -> tel. 01 55 82 80 77

**Michel RABILLARD**, élu en CAPN, référent catégorie B -> tel. 01 55 82 80 84 ou 06 32 07 39 93

**Gilles BAUDET**, élu en CAPN, référent catégorie C -> tel. 01 55 82 80 81 ou 80 72 ou 80 74

\*\*\*

## **Et localement, qui contacter à la CGT Finances Publiques du Cantal ?**

**Luc WAY** (SIP Aurillac), ancien élu en CAP Nationale, est notre correspondant local, «mutations nationales».

N'hésitez pas à le contacter pour avoir plus de précisions sur ce document ou en cas de difficultés pour joindre les élu-es nationaux.

[luc.way@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:luc.way@dgfip.finances.gouv.fr) et/ou 04 71 43 45 61

✂ -----

## **B u l l e t i n d ' a d h é s i o n**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Temps partiel : \_\_\_\_\_

Structure : \_\_\_\_\_

CGT Finances Publiques du Cantal [www.cgtfipcantal.org](http://www.cgtfipcantal.org)

*Bulletin à renvoyer à*

**Claudette BESSON-BRILLANT** Trésorière – SIE AURILLAC ou **Joël MAYNARD** – DDFiP 15

[cgt.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

[www.cgtfipcantal.org](http://www.cgtfipcantal.org)